



Fondation Strømme

LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

AVIS DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Réf : 002/FSAO/DECEMBRE/ 2023

FINANCEMENT :

**Appel d'offres pour la souscription annuelle d'une police
d'assurance-maladie au profit de son personnel
au titre de l'année 2024 - 2025**

Avis d'appel d'offres Ouvert National

APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA SOUSCRIPTION ANNUELLE PAR LA FONDATION STROMME D'UNE POLICE D'ASSURANCE- MALADIE POUR SON PERSONNEL

N° Réf : 002/FSAO/DECEMBRE/ 2023

(A lire aussi sur la page Facebook de la Fondation)

La Fondation Strømme (SF) est une ONG internationale de droit Norvégien qui a pour mission d'éradiquer la pauvreté. Elle intervient actuellement dans le monde à travers trois bureaux régionaux qui sont, l'Asie, l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest. Elle s'investit dans des programmes de développement à travers l'éducation, la microfinance communautaire et le renforcement de capacités de la société civile et du secteur public au Mali, Burkina Faso et Niger depuis plusieurs années.

Dans le cadre du bien-être de son Staff ; La Fondation Stromme envisage de souscrire le staff à une police d'assurance médicale.

Elle lance à cet effet, cet avis d'appel d'offres ouvert national au public à l'attention des compagnies d'assurance privée qualifiées et autorisées ; les invite à fournir leur dossier de soumission.

Pour répondre à cet appel d'offre, Les compagnies d'assurance privée spécialisés, qualifiés, éligibles et intéressés doivent retirer le DAO : uniquement via ce lien électronique de Fondation Stromme : <https://strommestiftelsen.no/west-africa/dossiers-dappel-doffre-dao-mali>

Le dossier doit être dument constitué en un seul pli (1 enveloppe). Le pli doit contenir obligatoirement trois offres (technique, administrative et financière) séparés dans trois (3) enveloppes différentes portant chacune la nature de l'offre, avec toute la documentation exigée. Chaque offre est rédigée en français, en 3 exemplaires dont l'original et deux (02) copies marquées comme tels.

Le dossier doit être déposé exclusivement sous plis fermé **au plus tard 15 jours à compter du lendemain de la date de publication de cet avis au journal l'Essor et sur la page Facebook : <https://www.facebook.com/sfafriquedelouest>**

L'adresse du dépôt : **Fondation Strømme Afrique de l'ouest à Bamako au Mali, au niveau du secrétariat / Tél : +223 20 20 38 84\91 ; +223 44 90 44 62/63 ; BP :3203 Niamakoro cité UNICEF |PORTE : 152 RUE 84 BAMAKO-MALI Email : smfbamako@stromme.org • www.stromme.org**

Toute candidature doit porter comme mention sur l'enveloppe du pli, la référence de la publication « **APPEL D'OFFRES OUVERT N° Réf : 002/FSAO/DECEMBRE/ 2023** » **sinon ne sera pas considérée.**

Seul le soumissionnaire dont le dossier aura fait l'objet de présélection sera contacté.

La Directrice Régionale

Réf : 002/FSAO/DECEMBRE/ 2023

**Appel d'offres pour la souscription annuelle d'une police
d'assurance-maladie au profit de son personnel
au titre de l'année 2024 - 2025**

PRESENTATION

I. Frais de soumission

Le Soumissionnaire supportera tous les frais liés à la préparation et à la remise de son offre, la Fondation Strømme Mali ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les payer, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

II. Objet de l'appel d'offres

Le bureau régional de la Fondation Strømme Afrique de l'Ouest lance un appel d'offres National pour la souscription annuelle d'une police d'assurance-maladie au profit de son personnel auprès des compagnies d'assurances intéressées.

III. Consistance des prestations

Les prestations consistent en la souscription annuelle des polices d'assurances en un lot unique : **Assurance-maladie du Personnel et de leurs familles (l'employé (e) et son époux ou épouse plus 4 enfants légitime de moins de 21 ans).**

IV. Période d'exécution

La période d'exécution est de douze (12) mois et est répartie comme suit :

- Tranche ferme : **douze (12) mois, du 02 Janvier 2024 au 01 Janvier 2025 à minuit.**

V. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres s'ouvre aux compagnies d'assurances de Droit Malien dument agréées par le ministère des Finances et l'association des banques et assurances du Mali.

La gestion de la police d'assurance relative au présent appel d'offres sera assurée par le département des Ressources Humaines du bureau régional de la Fondation Strømme Afrique de l'Ouest.

VI. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres seront financées par le budget de la Fondation Strømme.

VII. Consultation du dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'offres (DAO) peut être consulté régional de la Fondation Strømme et sur son site web. Ci-dessous le lien.....

<https://strommestiftelsen.no/west-africa/dossiers-dappel-doffre-dao-mali>

VIII. Acquisition du dossier d'Appel d'Offres

Les compagnies d'assurance-maladie intéressées peuvent se procurer à titre gratuit le dossier d'appel d'offre sur le site <https://strommestiftelsen.no/west-africa/dossiers-dappel-doffre-dao-mali>

IX. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français en 3 exemplaires dont l'original et deux (02) copies marquées comme tels, devra parvenir à la réception de la Fondation Strømme au plus tard 15 jours à compter du lendemain de la date de publication sous pli fermé.

Aucune offre régulièrement déposée ne peut être ni modifiée, ni retirée et devra porter la mention :

X. Critères de qualification

1. Qualification

- Fourniture de tous les documents demandés ;
- Compétitivité des prix.
- Disponibilité et Délai de livraison ;
- Réputation de l'entreprise.
- Expérience de l'entreprise dans nos zones de réalisation ;
- Accepter les conditions de paiement de la Fondation Strømme ;
- Présenter comme références les copies certifiées avec autres ONG & agences des Nations Unies avec lesquelles vous avez déjà travaillé.

2. Recevabilité des offres (5 points) : (Offre recevable ou non recevable)

- Le dossier doit être dûment constitué en un seul pli (1 enveloppe) portant la référence de la publication du DAO susmentionné sinon non recevable. 1 pt
- Mettre la référence ci-dessous de la publication sur l'enveloppe du pli :
« APPEL D'OFFRES OUVERT N° Réf : 002/FSAO/DECEMBRE/ 2023 » 2 pts
- Le pli doit contenir obligatoirement trois offres (technique, administrative et financière) séparés dans trois (3) enveloppes différents portant chacune la nature de l'offre, avec toute la documentation exigée. 2 pts

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

3. Qualification au niveau administratif (25 points),

Une fiche de renseignements sur le soumissionnaire conformément au Questionnaire Prestataire ci-joint, notamment en ce qui concerne le statut juridique :

- Une lettre de soumission (sans les indications financières) avec le papier entête de la compagnie d'assurance, signée par le représentant légal et cachetée, adressée à la Directrice Régionale de la Fondation Strømme Afrique de l'Ouest. 2 pts
- Une présentation de la compagnie faite par la fiche d'information (Annexe 1 du DAO) 2 pts
- Une Copie légalisé de l'agrément de la compagnie. 3 pts
- Une Copie légalisée du quitus fiscal à jour. 3 pts
- Une Copie légalisée de la Patente à jour. 3 pts
- Une Copie simple du registre du commerce au nom de la compagnie. 2 pts
- Une copie simple du NIF. 2 points
- Fournir l'attestation de domiciliation ou relevé d'identité bancaire de la compagnie. 2 pts
- Disponibilité et Délai de livraison ; 2 pts
- Réputation de l'entreprise. 2 pts
- Accepter les conditions de paiement de la Fondation Stromme; 2 pts

La fourniture de toutes les pièces ci-dessus énumérées et leur soumission en bonne et due forme dénote de la qualification administrative du soumissionnaire.

4. La conformité technique (40)

- Pour expérience (Connaissance du domaine); 4 pts
- Référence du soumissionnaire dans les risques similaires dans les cinq dernières années (joindre 1^{ère} et dernière page du marché) ; 6 pts (en raison de 2 pts par référence jusqu'à 3)
- Description détaillée des garanties offertes ; 6 pts
- Représentativité territoriale ; 6 pts
- Bilan ou états financiers certifiés des trois (3) derrières années ; 6pts
- Modalités de mise en jeu des garanties ; 4pts
- Traités de réassurance dans la branche similaire en cours de validité ; 4 pts
- Facilités accordées. 4pts

Seules les soumissions qui auront obtenu au moins cinquante (50) points sur cent (100) par rapport aux critères de recevabilité, Administratifs et Techniques seront admises à l'analyse financière.

5. Critères éliminatoires

- Absence d'agrément ;
- Note inférieure à Cinquante (50) points sur cent (100) ;

6. Critères essentiels :

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico- financières des candidats objet de l'appel d'offres ; ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la consistance des prestations à réaliser.

Les offres techniques, Administratif et de la recevabilité seront évaluées sur cent (100) points selon les critères ci-dessus .

Critère de sélection

Le soumissionnaire sera choisi par la méthode de sélection de la meilleure offre de service par rapport au budget alloué conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

Les soumissionnaires doivent présenter clairement leurs propositions sur les critères suivant :

Accident, Maladie	Maternité	Frais dentaires	Optique	Hospitalisation médical
-------------------	-----------	-----------------	---------	-------------------------

1. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

2. Renseignements complémentaires

Selon la Fondation Strømme, la définition de la famille est composée au maximum des personnes suivantes :

- **L'employé (e) et son époux (ou épouse)**
- **4 enfants légitime de moins de 21 ans.**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Département des Ressources Humaines ou de la Logistique Du bureau régional de la Fondation Strømme Afrique de l'Ouest, sise à Niamakoro, cité UNICEF.

MONTANT DE L'OFFRE FINANCIER

Le montant annuel par famille doit comporter toutes Taxes Comprises (TTC) : les prix sont calculés Toutes Taxes comprises.

Le devis doit se faire ainsi :

Nombre du Personnel	Montant annuel TTC en FCFA	Montant total TTC en FCFA
18 Staff dont 18 Epoux/Epouses et 42 enfants		

NB :

- a) L'offre financière ayant obtenu le montant le moins élevé obtient les 80 points.
- b) La note des autres offres est définie sur la base de la formule suivante.

Note financière de l'Offre évaluée = Montant de l'offre le moins disant x 80/Montant de l'offre évaluée.

XI. NOMBRE D'EMPLOYE ET LA LISTE DES ZONES

Le nombre d'employé (e) actuel au bureau régional de la Fondation Strømme s'élève à **18 Employés (es) dont 06 femmes**. Au Mali L'ONG est présente dans sept (07) zones sur l'étendue du territoire. Le tableau dessous définit la liste des zones et le nombre d'employé (e) qui s'y trouve.

Zones de Couverture des activités FS	Nombre d'employé (e)
District de Bamako et environs	18
Région de Koulikoro	
Région de Sikasso	
Région de San	
Région de Bougouni	
Cercle de Doila	
Région de Tombouctou	
TOTAL	

Date, durée, calendriers indicatifs du processus :

N°	Activités	Période	Intervenants
1	Rédaction du DAO	28 Novembre 2023	Fondation Strømme
2	Publication de l'avis et retrait du DAO	07 Décembre 2023	Fondation Strømme
3	Soumission des offres	12 décembre au 27 Décembre 2023 selon la date de publication	Soumissionnaires
4	Clôture réception des offres des soumissionnaires	27 décembre 2023 à 17 heures 00 mn délai de rigueur	Fondation Strømme
5	Mise en place de la commission d'ouverture, d'analyse et d'évaluation des offres	20 au 21 Décembre 2023	Fondation Strømme
6	Ouverture des offres, analyse et évaluation	28 décembre 2023	Fondation Strømme
7	Contrôle et avis	29 au 30 Décembre 2023	Fondation Strømme
8	Approbation, Notifications du marché	30 au 31 décembre 2023	Fondation Strømme
9	Contractualisation	02 janvier 2024	Fondation Strømme et Compagnie d'assurance
10	Réunion de cadrage	02 Janvier 2023	Fondation Strømme et Compagnie d'assurance

Annexe 1 : FORMULAIRE A REMPLIR POUR APPEL D'OFFRE
N° Réf : 002/FSAO/DECEMBRE/ 2023

A lire aussi sur la page Facebook de la Fondation Strømme

INFORMATION GENERALE
Les sociétés intéressées à participer à cet Appel d'Offre de la Fondation Strømme doivent nécessairement être éligibles et qualifiées.
Etant donné que vous manifestez un intérêt à participer à l'Appel d'Offre mentionné ci-dessus en soumettant ce formulaire dûment rempli, nous vous prions de bien vérifier que votre société est enregistrée sous le nom légal correct et que vous disposez d'adresse complète.
Pour d'amples Informations contactez le +223 44 90 44 62\63 \ +223 20 20 38 84/ 20 20 38 91 , smfbamako@stromme.org

INFORMATIONS SUR LA SOCIETE : A COMPLETER PAR LE SOUMISSIONNAIRE

NOM LEGAL DE LA SOCIETE
LE PRESTATAIRE
CONTACT

ADRESSE
VILLE
CODE POSTAL (S'il y a lieu)
PAYS

TELEPHONE
ADRESSE MAIL
SITE WEB (S'il y'a lieu)

SIGNATURE _____

DATE _____ **CACHET** _____

NOM ET PRENOM _____

Annexe 2 Modèle d'Accord de Non-Divulgence à Signer

Accord de non-divulgence et de confidentialité (Version octobre 2018)

Le présent Accord de non-divulgence et de confidentialité (" Accord ") est conclu le ____ jour de ____ 20__ entre la Fondation Strømme (" FS ") et _____ (" Signataire "), qui a établi une relation contractuelle avec la FS. Collectivement, FS et le Signataire sont désignés comme les Parties.

Dans le cadre des obligations du Signataire, la FS peut divulguer au Signataire certaines informations confidentielles et exclusives uniques et précieuses concernant ses opérations en cours. En considération de l'engagement professionnel du Signataire vis-à-vis de la FS, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Information confidentielle :

Le terme " Information confidentielle " tel qu'utilisé dans le présent Accord désigne toute donnée, information ou connaissance divulguée par la FS au Signataire et généralement non connue du public, y compris, mais sans s'y limiter, les informations concernant :

- a) Les plans ou activités opérationnels de la FS, les initiatives publicitaires, les méthodes d'exploitation, les produits et les services ;
- b) Les données fournisseurs et logistiques de la FS ;
- c) Le conseil d'administration, la direction, les employés et les tiers entrepreneurs de la FS ;
- d) L'historique et la structure des entités de la FS ;
- e) Les employés, les salaires, les fonctions liées à l'emploi, les tâches et les responsabilités de la FS ;
- f) Toute information qui, si elle était divulguée, qu'elle soit vraie ou fausse, pourrait nuire aux bonnes intentions ou à la réputation de SF ;
- g) Toute autre information de quelque nature que ce soit que la FS souhaite garder confidentielle.

2. Exclusions aux renseignements confidentiels :

L'obligation de confidentialité à l'égard des renseignements confidentiels ne s'appliquera à aucun renseignement :

- a) Si l'information est ou devient publique et disponible autrement qu'à la suite d'une divulgation antérieure non autorisée par le signataire ;
- b) Si les informations sont ou ont été reçues par le Signataire d'une tierce source qui, à sa connaissance, est ou n'était pas soumise à une obligation de confidentialité envers la FS en ce qui concerne ces informations
- c) Si les informations sont divulguées par le Signataire avec l'autorisation et l'approbation préalables de la FONDATION STROMME ;
- d) Si le signataire est légalement contraint par une loi applicable.

3. Obligation de maintenir la confidentialité à l'égard des renseignements confidentiels :

- a) Le signataire convient de conserver les renseignements confidentiels en toute confidentialité, de protéger la sécurité, l'intégrité et la confidentialité de ces renseignements et de ne pas permettre

l'accès non autorisé ou l'utilisation, la divulgation, la publication ou la diffusion non autorisées de renseignements confidentiels sauf conformément à la présente entente ;

- b) Les Informations Confidentielles sont et resteront la propriété exclusive de la FS et ne seront pas divulguées ou révélées par le Signataire, sauf (i) aux autres personnes engagées par la FS qui doivent connaître ces informations et ont consenti à être liées par les termes du présent Accord ou (ii) avec le consentement préalable de la FS ;
- c) En cas de résiliation du présent Accord ou à la demande de la FS, le Signataire s'assurera que tous les Renseignements confidentiels et tous les documents, mémorandums, notes et autres écrits ou dossiers électroniques préparés par le Signataire qui comprennent ou reflètent des Renseignements confidentiels en sa possession sont retournés à la SF ;
- d) L'obligation de ne pas divulguer des Informations Confidentielles survivra à la résiliation du présent accord et de la relation du Signataire avec la FS, et à aucun moment le Signataire ne sera autorisé à divulguer des Informations Confidentielles, sauf dans la mesure où ces informations confidentielles sont exclues des obligations de confidentialité prévues au présent accord conformément au paragraphe 2 ci-dessus.

4. Les recours :

Le signataire reconnaît que l'utilisation ou la divulgation de renseignements confidentiels et exclusifs d'une manière incompatible avec la présente entente entraînera des sanctions et pourrait entraîner la cessation d'emploi.

5. La Signature :

Le soussigné déclare par la présente avoir lu et compris le contenu du présent Accord de Confidentialité et de Non-Divulgence qui est une condition préalable obligatoire pour tout engagement professionnel avec la FS.

Lieu: _____-Date: _____

Signature: _____

Annexe 3 : Type de Contrat

CONTRAT CADRE DE PRESTATION OU FOURNITURE 023-SFWA- SEPTEMBRE 2023

Entre :

La Fondation Strømme (FS) Afrique de l'Ouest, désigné sous le nom « bénéficiaire », sise à NIAMAKORO CITE UNICEF, RUE 84 PORTE 152, TEL :20 20 38 84/91, BAMAKO, MALI, E-mail : smfbamako@stromme.org • www.stromme.org, Tel : +223 20 20 38 84, BP 3203 ; Représentée par sa Directrice Régionale **Mme Rokiatou DEMBELE**, d'une part ;

Et _____ représenté par son Responsable, _____
_____ **Email :** _____ **Tel :** _____
désigné sous le nom « Prestataire » , d'autre part

Article 1 : EXPOSE

Ce contrat-cadre entre **Fondation Stromme et** _____ est fait suite à **l'appel d'offres ouvert** pour _____/Fondation Strømme Mali/ Réf : _____ dans le cadre des activités de FS, SFWA au Mali.

Il est convenu et arrêté entre les parties que le présent **contrat** , dûment accepté comme « _____ » déroge à toute application du code de travail et ce, en toutes ses dispositions.

Il n'entraîne aucune autre obligation entre les parties que les dispositions qui y figurent.

Il est donc convenu entre les parties que :

- ✓ Le Montant de la Facture Fournisseur fixé aux conditions ci-après est un total TTC,
- ✓ Il ne comprend aucune taxe accessoire quelle qu'elle soit,
- ✓ Le prestataire gère, à titre personnel, sa propre couverture sociale ainsi que sa déclaration fiscale.

Font partie du présent contrat, les pièces suivantes :

- Le présent contrat
- La liste des services et prix en Annexe

Les parties soussignées conviennent, que le présent contrat cadre relève de l'application du code civil et attribue compétence exclusive, en cas de conflit, au tribunal de Première Instance de Bamako.

Article 2 : Objet du contrat

_____, prestera à la Fondation Strømme des services _____.

Fondation Stromme est tenu de vérifier à la réception que :

- Les livraisons sont conformes à ceux décrit dans le pro forma ou offre financière
- La qualité du service ou bien livré est conforme à celle demandée
- Le délai de réception est conforme au délai contractuel décrit dans le pro forma .

Article 3 : Durée du Contrat Cadre

Le présent contrat cadre est établi sur une durée de _____.

Article 4 : Rémunération, autres frais et modalités de paiement :

Le présent contrat est conclu sur la base des prix fournis dans l'offre financière du prestataire à la suite de l'appel d'offre ouvert _____ /Fondation Strømme Mali/
Réf : _____.

A la fin de la prestation, le paiement sera effectué sur la base de la présentation d'un bon de réception ou soit d'une attestation de service fait en bonne et due forme délivrée par la Fondation Strømme à _____.

Par ailleurs, _____ fournira à Fondation Stromme, la facture réelle signée.

Les modalités de paiements se feront par chèque bancaire au nom de _____ selon les procédures de la Fondation Strømme.

Article 5 : Obligations

5.1. La Fondation Strømme s'engage à :

5.1.1. Payer le montant conclu du marché sur la base de la commande validée par _____ ;

5.1.2. Expliquer ses procédures administratives et financières au Fournisseur ou au prestataire ;

5.1.3. mettre à la disposition du fournisseur/prestataire les politiques pour signature en lien avec le code de conduite, la politique de protection et de prévention contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuel à l'encontre des enfants et des adultes, la politique de l'accord de non-divulgaration et confidentialité, la politique de l'anti-fraude et corruption.

5.1.4. à signaler que l'EAS (l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuel) est interdite par la Fondation STROMME et l'organisation a une tolérance zéro. L'organisation insiste sur l'obligation de signalement de tout cas et une protection contre toute forme de représailles.

5.2. Le prestataire s'engage à :

5.2.1. Prester des services de _____, de bonnes qualités détaillées dans l'objet du contrat conformément à la demande de la Fondation Strømme ;

5.2.2. Respecter les délais de livraison ;

5.2.3. Garantir la qualité des biens ou services fournis ;

5.2.4. signer les différents politiques de la Fondation STROMME en lien avec le code de conduite, la politique de protection et de prévention contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuel à l'encontre des enfants et des adultes, la politique de l'accord de non-divulgaration et confidentialité, et la politique de l'anti-fraude et corruption.

5.2.5. A ce que l'exactitude des renseignements et documents administratifs soient de règle jusqu'à terme de la période indiquée ci-dessus, faute de quoi, le pouvoir adjudicateur se fera le droit de poursuivre le fournisseur/Prestataire pour usage de faux.

5.2.6. A maintenir les propositions financières (la liste des prix) annexées à ce contrat, inchangées et valables durant la période indiquée ci-dessus. En cas de forces majeure ou de modification de prix, une notification doit être envoyée à la Fondation Stromme dans un délai de 5 jours ouvrables pour avis avant son application.

5.3. Les deux parties s'engagent à respecter toutes les dispositions exprimées dans le présent contrat.

Article 6 : Résiliation

Le présent contrat cadre peut être résilié soit par le Bénéficiaire soit par le prestataire pour les causes suivantes :

6.1. Si, pour une raison quelconque, le prestataire ne peut mener à bien la mission qui lui a été confiée dans le cadre du présent contrat, tel qu'il a été précisé, la rupture du contrat interviendra de plein droit, et sans autre formalité, 72 heures après la notification qui en aura été faite par la Fondation Strømme constatant cette indisponibilité.

6.2. Si la conduite et/ou la qualité des biens du prestataire se révéleraient insatisfaisantes selon l'appréciation de la Fondation Strømme, ce dernier pourra résilier le contrat immédiatement, après la notification qui lui aura été faite de ladite appréciation et, par voie de conséquence de ladite résiliation.

6.3. Le prestataire peut mettre fin au présent contrat pour causes de forces majeures, devant être notifiées à la Fondation Strømme 72 heures avant la cessation de la livraison.

Article 7 : Pénalité de retard

Une pénalité de retard de 1% par jour de retard sur le montant total brut, est appliquée après le délai de livraison prévu dans l'article 3 ci-dessus. La durée maximale de pénalités est de 5 jours, passé ce délai le contrat pourrait être rompu sauf entente entre les deux parties.

Article 8 : Dispositions finales

Le présent contrat remplace et annule toute autre entente verbale ou écrite intervenue précédemment entre le Fournisseur et le Bénéficiaire. Seules les conditions indiquées aux divers articles de ce contrat seront mises en application durant les travaux.

Fait en trois exemplaires originaux.

**Pour la Fondation Strømme
Afrique de l'Ouest**

**Rokiatou DEMBELE
La Directrice Régionale**

Bamako, le _____
Pour _____

Représentant

Annexe 4 Attestation de service fait

Je soussigné, Monsieur (Nom Prénom et Titre), atteste que le service relatif à : (Description) ; Selon le contrat n°-----de la Fondation Strømme Afrique de l'Ouest, a été exécuté selon les normes et exigences convenues.

Ladite prestation a été effective, c'est en foi de quoi que j'atteste par ici que le service est fait et par la même occasion je demande le paiement de la facture au prestataire.

Bamako, le.-----

Nom et Prénom-----

Titre-----

Signature-----